



RÈGLEMENT GÉNÉRAL – FOULÉES ROSES DU BERRY HARMONIE MUTUELLE

Samedi 6 et Dimanche 7 Octobre 2018 à la
Chapelle Saint Ursin – 5^{ème} édition

I. ORGANISATION

Le Berry Républicain co-organise avec l'association Oncoberry et la Marie de La Chapelle St Ursin, la 5^{ème} édition des Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle.

Samedi 06 octobre 2018

- Ouverture du village santé de 9 heures à 19 heures
- Possibilité d'inscriptions sur place pour la course-marche du lendemain
- Retrait des dossards et tee-shirts pour les inscrites par internet, aussi bien pour les entreprises que pour les participantes individuelles ou en groupe.

Dimanche 07 octobre 2018

- Ouverture du village santé de 7h30 à 13 heures
- Inscriptions sur place et retrait des dossards pour les participantes individuelles ou en groupe – tee-shirts de 7h30 à 9h30 (**arrêt des inscriptions et retrait à 9 heures 30**)
- Échauffement en musique à partir de 10h
- Départ de la course-marche à 10h45
- Parcours de 6 kms
- Tarifs :
 - Allure libre : 8€ par participante aussi bien pour les participantes individuelles que pour les groupes et les entreprises. Gratuit jusqu'à 14 ans inclus.
 - Allure chronométrée : 10€ par participante aussi bien pour les participantes individuelles que pour les groupes et les entreprises.

Note : Pas de majoration pour les inscriptions sur place.

II. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Epreuve uniquement ouverte aux femmes

2-1 – Participation individuelle

Les participantes s'engagent à :

2.1.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement

2.1.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course

2.1.3 – Pour effectuer la course-marche, avoir rempli les formalités d'engagement

2.1.4 – se munir de 4 épingles pour les dossards

2.1.5 – autoriser l'organisation à utiliser les photos de l'évènement « **Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle** » ainsi que les photos des participantes

2.1.6 – Pour l'allure libre il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour cette épreuve. Pour l'allure chronométrée, voir « **III. Précision sur le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition** »

2-2 – Inscriptions groupées

Les participantes s'engagent à :

2.2.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement

2.2.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course

2.2.3 – Pour effectuer la course-marche, avoir rempli les formalités d'engagement

2.2.4 – se munir de 4 épingles pour les dossards

2.2.5 – autoriser l'organisation à utiliser les photos de l'évènement « **Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle** » ainsi que les photos des participantes

2.2.6 – Pour l'allure libre il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour cette épreuve. Pour l'allure chronométrée, voir « **III. Précision sur le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition** »

2.2.7 – Pour le retrait des dossards un seul membre du groupe peut retirer l'ensemble des dossards. Pour cela merci de récupérer la liste des personnes composant le groupe ainsi que la commande de t-shirts associée.

2-3 – Inscriptions entreprises

2.3.1 – 3 participantes minimum par entreprise pour avoir 1 classement (classement en nombre). Une équipe de minimum 3 femmes peut également être inscrite à la course chronométrée pour figurer au classement de vitesse.

2.3.2 – 6 kms à allure libre ou chronométrée

2.3.3 – Chaque entreprise doit désigner 1 responsable des inscriptions qui sera le référent pour la récupération des dossards et tee-shirts

2.3.4 – La date limite pour les inscriptions au challenge entreprise est fixée au mercredi 3 Octobre 2018.

Pour plus de détails, veuillez consulter la note explicative pour le challenge entreprise sur cfrunningtour, rubrique « Les challenges » - Challenge entreprise harmonie mutuelle.

2-4 - Dossards personnalisés

Cette possibilité est offerte aux participantes qui s'inscrivent avant le 12 septembre 2018.

III. PRÉCISION SUR LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPÉTITION (POUR L'ALLURE CHRONOMÉTRÉE)

Règlement du certificat médical ou licence : les courses sont ouvertes aux licenciés F.F.A, ainsi qu'aux non-licenciés F.F.A remplissant les conditions minimales d'âge.

- Titulaires d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé Entreprise, d'une licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme : n° de licence obligatoire.
- Titulaires d'une licence délivrée par une fédération française sportive agréée pour la saison en cours **sur laquelle doit apparaître par tous moyens la mention de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition** : copie de la licence.
- Titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon Moderne pour la saison en cours : copie de la licence.
- Titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL pour la saison en cours dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive : photocopie de la licence
- **Les autres participantes, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an** ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

IV. INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

- Par internet sur le site : <http://www.foulesrosesduberry.fr/> jusqu'au 12 septembre avec personnalisation du dossard et jusqu'au Vendredi 5 octobre 12h inclus sans cette option (3 octobre pour les entreprises).
- Sur place : Le samedi 06 octobre de 9h à 19h et le dimanche 07 octobre de 7h30 à 9h30, à La Chapelle Saint Ursin sur le site du village santé de 9 à 19 heures. **Pas d'inscriptions sur place pour les entreprises ou les groupes le samedi et le dimanche matin.**
- Retrait des dossards :
 - Le vendredi 05 octobre sur le site du village santé à la Chapelle Saint-Ursin de 12h à 19h pour les **entreprises et les groupes**.
 - Le samedi 06 octobre sur le site du village santé à La Chapelle Saint Ursin de 9h à 19h pour **toutes les inscrites** (aussi bien pour les individuelles que pour les groupes et les entreprises).
 - Le dimanche 07 octobre sur le site du village santé à la Chapelle Saint Ursin de 7h30 à 9h30 **uniquement pour les participantes individuelles**

V. DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements doivent être accompagnés des droits correspondants. Pour les participantes individuelles et les groupes le paiement se fera en ligne (paiement sécurisé).

Pour les entreprises, le paiement se fera au moment du retrait des dossards. Il est également possible d'effectuer le règlement par l'intermédiaire d'un virement (RIB à demander à l'adresse cfrunningtour@gmail.com). Enfin, le paiement en amont par chèque est possible. Si paiement par chèque, celui-ci sera libellé à l'ordre du Berry Républicain et adressé à l'adresse suivante :

**Le Berry Républicain
« Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle »
A l'attention de Mr Julien JEROME
1 Rue du Général Ferrié
18000 Bourges**

VI. ASSURANCE

Les organisateurs sont assurés au titre de leur responsabilité civile auprès de Generali IARD (N° 56366974).

Les participants doivent impérativement être couverts par une assurance sportive ou personnelle.

Les vols ne sont pas couverts. Nous vous demandons de prendre toutes précautions utiles.

VII. ASSISTANCE MEDICALE

Les premiers secours seront assurés par l'organisation. Un médecin et la Sécurité Civile seront présents sur le site, avec véhicule dédié.

VIII. RAVITAILLEMENT

➤ Ravitaillement des participantes prévu à l'arrivée (**1 seule boisson et 1 seul gâteau par participante prévu**)

IX. SANITAIRES

➤ Des sanitaires sont aussi prévus sur le village santé.

X. PARKING

Il est prévu deux parkings d'accueil à l'extérieur de la ville. Des navettes gratuites assureront le transport du public et des participantes vers le lieu de la course, **ceci uniquement le dimanche matin.**

Pour les personnes désirant se rendre à pied dans le centre de La Chapelle Saint Ursin, sur le village santé et la course, le trajet sera fléché dès la sortie du parking.

XI. Consigne particulière

Les animaux de compagnie (et notamment les chiens) ne seront pas acceptés au sein du village.

fooulées
roses
du berry
Harmonie mutuelle